

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 22/08/25

BLAGNAC, le 28/08/2025

État des effectifs au 31/07/2025 :

DAS : 1541 & 105,71 intérim
IBERICA : 235
GMBH (Allemagne) : 93 & 5 intérim
Ylipson : 41
Canada : 1
Chine : 7
AUSGAEL (USA Seattle) : 3
USA Mobile : 3

Prospection commerciale :

Le projet Octopus au Delivery Center de Toulouse est désormais contractualisé, tandis que l'aménagement cabine des A350 reste encore en phase de négociation.

Notre société vient de remporter un contrat important avec les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, portant sur l'aménagement des cabines de navires, ce projet débutera en janvier 2026.

FO DAS salue cette réussite qui représente une belle opportunité de diversification et d'ouverture vers de nouveaux marchés.

Rappel des règles congés payés période principale :

Conformément au cadre légal, chaque salarié doit poser au minimum deux semaines consécutives de congés payés entre le 1er mai et le 31 octobre.

Plus d'informations ici : www.fo-das.fr/cp/

Certains salariés n'ont pas respecté cette règle, en posant par exemple des congés d'ancienneté ou des RCR/JRTT à la place, en conséquence, afin d'assurer le respect de la réglementation, les RH ont dû rectifier dans ISATIS toutes les demandes de congés non conformes.

RCR1 et congés de fin d'années :

En raison des contraintes imposées par notre principal client, certaines prestations resteront ouvertes en fin d'année.

Dans ce cas, pour les salariés contractuellement à 35h hebdomadaires, le RCR1 pourra être positionné avant la fin de l'année, avec accord de votre manager.

Pour rappel, tout RCR1 non posé par l'employeur sera automatiquement transféré sur votre CET au 31 décembre, avec la possibilité d'en demander le paiement, conformément à ce que nous avons obtenu lors de la dernière NAO.

Chaussures de sécurité :

Nous avons demandé une montée en gamme des chaussures de sécurité, car la majorité des salariés les portent quotidiennement et qu'un meilleur confort nous paraît essentiel.

Nous regrettons que la direction n'ait pas donné suite à cette revendication.

Abus arrêts maladies :

La direction constate une hausse significative du nombre d'arrêts maladies, hausse qui serait à priori attribuée principalement à la nouvelle génération.

Cette situation aurait un impact financier préoccupant tout en compliquant la gestion des prestations, ce qui pourrait remettre en question l'accord de subrogation.

Il est important de rappeler que la subrogation n'a rien d'automatique. C'est un acquis social que nous avons négocié et arraché en 2014, et qui impose à l'employeur d'assurer l'avance ainsi que le complément des indemnités journalières de la Sécurité sociale durant les arrêts maladie.

FO DAS demandera lors de la prochaine réunion CSE des données précises sur l'évolution du nombre d'arrêts maladie au cours des dernières années ainsi que sur leur coût réel pour l'entreprise.

Nous regrettons que les éventuels abus d'une minorité puissent avoir des conséquences négatives pour l'ensemble des salariés.

